Monsieur l'abbé,
Monsieur le diacre,
Madame, Monsieur,

Dès ce samedi 11 juillet, le port du masque sera obligatoire dans les lieux de culte, ainsi que dans d'autres lieux où le public se rassemble. Ainsi en a décidé le Gouvernement, suivant en cela les recommandations des experts en charge du déconfinement (GEES).

Afin d'assurer un message sans équivoque, voici les points importants à appliquer dans la pratique du culte catholique :

1. Le port du masque est donc obligatoire pour tous dès l'entrée dans l'église (excepté les enfants de moins de 12 ans et les personnes médicalement exemptées). Le prêtre qui préside ne portera toutefois le masque qu'au moment où il s'approche des fidèles pour distribuer la Communion, ceci afin d'assurer un confort d'audition pour les personnes présentes. Idem pour les lecteurs et le chantre au moment où ils interviennent.
2. Le nombre maximum de participants aux célébrations reste fixé à 200 personnes jusqu'au 31 juillet et passera à 400 personnes à partir du 1er août. Ce nombre est un maximum et sera conditionné au respect permanent de la règle de distanciation physique d'1,5 m entre les personnes (sauf pour celles qui vivent sous le même toit). L'estimation de ce nombre réévalué doit être effectuée au mieux, avec bon sens et discernement, et indiquée sur l'affiche à apposer à l'entrée du lieu de culte (cfr ci-dessous).
3. Tout contact physique reste bien entendu proscrit. Un geste, un sourire sont tout aussi significatifs qu'une poignée de mains, mais bien plus prudents !
4. La désinfection des mains reste également une règle de base et il convient de mettre à disposition des fidèles le produit requis à l'entrée de l'église.
5. Beaucoup de questions nous parviennent encore à propos du chant choral. Il n'est plus interdit, mais les évêques souhaitent que la prudence et le bon sens des équipes pastorales locales prévalent. Le chantre doit de toute manière se tenir à 5 mètres des premiers fidèles pour diriger le chant. Une solution raisonnable pourrait être de répartir les choristes (masqués !) dans l'assemblée

Une version adaptée de l'affiche apposée obligatoirement à l'entrée de l'église vous est proposée (cliquez ici). Nous vous demandons de procéder au remplacement dès ce samedi matin.

Nous continuerons à vous informer au plus vite de l'évolution des directives liées au Covid-19.

Merci pour votre contribution active à la sécurisation de nos lieux de culte !

Au nom du vicaire général actuellement absent,
Jean Luc COLLAGE